

Cote du document: GC 43/L.4
Point de l'ordre du jour: 7
Date: 24 décembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Ronald Thomas Hartman

Directeur
Division de l'engagement, du partenariat et
de la mobilisation des ressources à l'échelle
mondiale
téléphone: +39 06 5459 2610
courriel: r.hartman@ifad.org

Atsuko Hirose

Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: a.hirose@ifad.org

Leon Williams

Responsable principal des partenariats
téléphone: +39 06 5459 2809
courriel: l.williams@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-troisième session
Rome, 11-12 février 2020

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à examiner et adopter le projet de résolution ci-joint.

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

1. La résolution 203/XLI sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) dispose que la période prévue pour ladite reconstitution est la période triennale débutant le 1^{er} janvier 2019 (voir le paragraphe 1).
2. Aux termes de la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, "afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement [...] si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes".
3. Afin de garantir l'examen de la disponibilité des ressources en temps voulu, avant l'expiration de la période couverte par FIDA11, le Conseil d'administration a examiné le projet de résolution ci-joint prévoyant l'établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA en septembre 2019, lors de sa cent vingt-septième session et en décembre 2019 lors de sa cent vingt-huitième session et il a recommandé sa présentation au Conseil des gouverneurs pour examen et adoption.
4. Le Conseil d'administration a retenu un candidat à la présidence externe de la Consultation, pour recommandation au Conseil des gouverneurs. Compte tenu du bilan positif de la présidence externe pendant les Consultations sur FIDA9, FIDA10 et FIDA11, le Conseil d'administration a recommandé de désigner Kyle Peters pour occuper cette fonction à la Consultation sur FIDA12.
5. Cette recommandation est le résultat d'une procédure de sélection transparente et concurrentielle, approuvée par le Conseil d'administration à sa cent vingt-sixième session en mai 2019.
6. Un Comité formé de deux membres de la direction et de trois Coordonnateurs a été chargé d'analyser les candidatures et de communiquer leur évaluation des candidats au Président du FIDA.
7. Un appel à candidatures a été publié sur le site web du FIDA du 6 au 31 mai 2019, au titre duquel deux candidatures ont été reçues. L'un des deux candidats s'étant avéré par la suite indisponible, le Comité a convenu que les États membres et la direction auraient de nouveau la possibilité de soumettre des candidatures à l'échéance du 24 juillet. Deux candidatures supplémentaires ont été reçues. Le Comité a remis son évaluation de trois candidats admissibles (une femme, deux hommes) au Président du FIDA.
8. Après prise en compte des observations du Comité, le Président a sélectionné le candidat à proposer au Conseil d'administration, pour recommandation au Conseil des gouverneurs.
9. La première session de la Consultation sur FIDA12 se tiendra au siège du FIDA, les 13 et 14 février 2020. Les membres de la Consultation y adopteront l'ordre du jour de chacune des sessions suivantes et décideront des questions qui y seront analysées. La direction étudie aussi la possibilité d'organiser des sessions hors siège, qui seront accueillies par des États membres. Le choix du lieu de chacune des sessions sera soumis à la Consultation, pour autorisation.

10. S'agissant de la composition de la Consultation sur FIDA12, à la suite de discussions informelles entre la direction et les Coordonnateurs, le Conseil d'administration a décidé de proposer que la Consultation sur FIDA12 soit composée comme suit: 25 États membres de la Liste A, 10 de la Liste B et 22 de la Liste C. Il est aussi proposé que les membres de la Liste A autres que les 25 de ladite liste participant à la Consultation puissent assister aux délibérations en tant qu'observateurs sans droit de parole.
11. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 194/XL, relatif au Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs à sa quarantième session en 2017, le Conseil des gouverneurs a décidé "de demander au Secrétariat de procéder à une évaluation du nombre de sièges au Conseil d'administration à la lumière des éventuels transferts qui auraient pu être effectués et de l'évolution du nombre de voix de chacune des listes, évaluation qui devra être communiquée aux États membres pour examen avant le début des consultations sur FIDA12, en vue d'un nouvel examen à ce moment-là."
12. Le Secrétariat a donc procédé à cette évaluation, relevant qu'à ce jour deux États membres, Chypre et Israël, sont passés de la Liste C à la Liste A. Ces transferts se sont traduits par une diminution de 0,5% de la part de voix de la Liste C et une augmentation équivalente de celle de la Liste A (0,25% pour chaque pays). Plus précisément, si l'on s'en tient aux droits de vote actuels¹, sur un total de 5 546,927 voix disponibles, la part de voix de la Liste C a diminué de 27,324 voix, tandis que celle de la Liste A a augmenté du même nombre de voix.
13. Les transferts n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de sièges au Conseil d'administration, qui demeure stable à 36 (18 membres et 18 membres suppléants aux termes de la section 5 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA). Chypre et Israël ont été ajoutés aux collègues électoraux correspondants à l'intérieur de la Liste A.

¹ Droits de vote au 12 décembre 2019.

Projet de résolution sur l'établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Résolution .../

Établissement de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui dispose que, "afin d'assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement [...] si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes";

Rappelant en outre que la période arrêtée par le Conseil des gouverneurs dans sa résolution 203/XLI pour la Onzième reconstitution des ressources du FIDA s'achèvera le 31 décembre 2021;

Ayant pris connaissance de la déclaration du Président du FIDA sur la nécessité d'examiner si les ressources dont dispose le Fonds sont suffisantes, ainsi que du document GC [...] y relatif;

Ayant en outre délibéré de la nécessité d'établir la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA;

Prenant note du Rapport du Groupe de travail ad hoc sur la gouvernance et des recommandations de celui-ci, et prenant acte du fait que, à sa quarantième session, le Conseil des gouverneurs a approuvé lesdites recommandations (résolution 194/XL);

Décide que:

1. Une Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA ("la Consultation") sera établie pour examiner si les ressources du Fonds sont suffisantes et faire rapport au Conseil des gouverneurs. Compte tenu du bilan positif de la présidence externe pendant les Consultations sur les Neuvième, Dixième et Onzième reconstitutions, le Conseil des gouverneurs désigne Kyle Peters comme président externe de la Consultation. Les attributions du président figurent en annexe à la présente résolution.
2. La première session de la Consultation se tiendra les 13 et 14 février 2020.
3. La Consultation se composera 25 États membres de la Liste A, 10 de la Liste B et 22 de la Liste C. Ces États seront désignés par les membres de la Liste à laquelle ils appartiennent et ces désignations seront communiquées au Président du FIDA au plus tard le 11 février 2020. Les membres de la Liste A autres que les 25 de ladite Liste participant à la Consultation seront autorisés à assister aux sessions de la Consultation en tant qu'observateurs sans droit de parole. La Consultation peut aussi inviter tous les autres États membres susceptibles de faciliter ses délibérations à participer à ses travaux.
4. La Consultation présentera un rapport sur les résultats de ses délibérations, éventuellement assorti de recommandations, à la quarante-quatrième session du Conseil des gouverneurs et, le cas échéant, à des sessions ultérieures afin que puissent être adoptées les résolutions appropriées.
5. Le Président du FIDA est invité à tenir le Conseil d'administration informé du déroulement des délibérations de la Consultation.
6. Le Président du FIDA et le personnel sont invités à apporter à la Consultation l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour s'acquitter de ses fonctions de manière efficiente et efficace.

Attributions du président de la Consultation

Sous l'autorité de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, le président:

- i) préside les réunions officielles de la Consultation;
- ii) supervise tous les aspects des réunions, débats et délibérations de la Consultation, donne des conseils et apporte son appui au Secrétariat;
- iii) examine de manière critique les projets de documents et les rapports établis pour chaque Consultation et formule des observations, assurant un contrôle de la qualité et une cohérence stratégique;
- iv) avec l'appui du Secrétariat, dresse une synthèse des débats et rédige un résumé de chaque session traduisant avec concision et précision l'état d'avancement des négociations;
- v) dirige et facilite les débats et les négociations entre les États membres, ainsi qu'entre ces derniers et les dirigeants du FIDA, afin de parvenir à un consensus et d'assurer le bon déroulement de l'examen des ressources du Fonds;
- vi) mobilise le soutien extérieur en faveur du FIDA, notamment au niveau politique, dans les États membres, en collaboration avec les délégués et la direction du Fonds;
- vii) veille à ce que le rapport final et les recommandations formulées dans le cadre de la Consultation soient conformes au mandat de celle-ci, à l'Accord portant création du FIDA et aux autres documents adoptés par le Conseil des gouverneurs;
- viii) en collaboration avec le Président et le personnel du FIDA, prépare les réunions et les négociations afin que les questions soient présentées avec efficacité.